



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 113939

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les difficultés que rencontrent certains stagiaires travailleurs handicapés dans leur parcours de réinsertion professionnelle. En raison de leur handicap, ceux-ci sont dans l'obligation de s'orienter vers un métier administratif. Or les délais d'attente entre leur notification MDPH et l'entrée en formation sont souvent très longs. En outre, on ne trouve que quatre structures réellement adaptées pour la formation de personnes reconnues travailleurs handicapés en Lorraine et dans l'Est de la France. Par comparaison, on en trouve sept en région Centre, dix-neuf en région Île-de-France, huit en région Nord, sept en région Ouest, quatorze en Rhône-Alpes, douze dans le Sud-Est et quinze dans le Sud-Ouest. Il demande donc au Gouvernement ses intentions sur ce sujet et souhaite savoir s'il projette de doter de structures et de formations suffisantes, pour répondre aux besoins nécessaires et immédiats de l'Est de la France.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans leurs parcours de réinsertion professionnelle. Le Gouvernement rappelle son attachement aux mesures favorisant l'accès des personnes handicapées à la formation qualifiante, délivrée notamment par les centres de rééducation professionnelle (CRP). Les CRP constituent un dispositif indispensable dans l'organisation de l'offre régionale de formation et participent, compte tenu de leur spécificité, à l'amélioration de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en proposant des formations qualifiantes adaptées dans le cadre d'un accompagnement médico-social. Ce dispositif connaît de bons résultats d'insertion. Ainsi, en 2009, 66 % des stagiaires ont trouvé un emploi six mois après leur formation en CRP [bilan DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) 2010]]. Leur couverture territoriale reste néanmoins partielle, ce qui peut être préjudiciable à l'accès des personnes handicapées à leur offre de formation. Toutefois, les annonces faites lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 8 juin 2011 confirment la volonté gouvernementale de développer ces outils afin de favoriser le reclassement professionnel des personnes handicapées. Un groupe de travail national, porté conjointement par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la DGEFP, devrait prochainement être mis en place afin d'entamer une réflexion sur la modernisation des CRP. Celle-ci reposera sur un état des lieux approfondi des formations offertes, du financement des centres et des coûts associés pour les stagiaires et pourrait également permettre de réétudier le maillage territorial de ces structures et les pistes d'amélioration possibles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113939

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7565

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12656